

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENTRAMMES
DU 10 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 10 octobre, 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Christophe BOIVIN, 2^{ème} adjoint au maire.

Etaient présents : ~~ALLAIRE Jérôme, PERIN ACKER Nathalie~~, BREARD Nicolas, DEVINAT Fabienne, BOIVIN Christophe, MAGNYE Sandrine, ~~BURON David, BRUNEAU Alice, ANJARD Sylvain~~, DENEUX Valérie, BURGEVIN Nicolas, PERRAULT Caroline, HAUTOBOIS Edmond, LEPAGE Amanda, ~~LECOMPTE Frédérie~~, REMON Karine

Excusés / pouvoir : BRUNEAU Alice, ACKER Nathalie, ALLAIRE Jérôme

Absences : BURON David, LECOMPTE Frédéric, ANJARD Sylvain

Secrétaire de séance : PERRAULT Caroline

Date de convocation : 4 octobre 2024

Le quorum est atteint. On décompte 10 présents, 3 excusé, 0 pouvoir, 3 absents soit 10 votants. Monsieur le Maire et Madame la 1^{ère} adjointe, Nathalie PERIN ACKER, étant tous les deux excusés, Monsieur le 2^{ème} adjoint, Christophe BOIVIN, préside la séance et l'ouvre.

Choix du secrétaire de séance : PERRAULT Caroline

Il présente le procès-verbal du conseil municipal du 3 octobre 2024. Sans remarque, il est adopté à l'unanimité.

Il retrace l'ordre du jour du présent conseil et demande si des questions diverses sont à ajouter à celui-ci.

Hors Conseil intervention de Monsieur Landré conseiller en énergie de Laval agglomération de 20h00 à 21h00

Voici l'ordre du jour :

Laval Agglomération

1. Adoption des nouveaux statuts de Laval agglomération

Urbanisme/Voirie/Environnement/Espaces verts

2. Adressage postal pour la construction du lotissement (4 lots) route de Maisoncelles

Finances

3. Régularisation avenant 3 plus-value lot 8 marché travaux du presbytère
4. Adoption du prix de vente des parcelles individuelles dans le lotissement La Furetière
5. Décision modificative 1 sur le budget commune
6. Non valeurs 2024

I-Laval agglomération

1. Adoption des nouveaux statuts de Laval agglomération

La présentation est reportée à la séance du 14 novembre 2024 - Accord du Conseil à l'unanimité
Une commission générale pour expliquer les enjeux à envisager ?

II-Urbanisme / voirie / environnement / espaces verts

Points abordés :

1. Règlement vente parcelle la Furetière (Point sur modifications éventuelles)
2. Adressage lotissement rue du Vignot
3. Travaux voirie
4. Questions diverses

1. Règlement vente parcelle la Furetière (Point sur modifications éventuelles)

La commission finalise le règlement.

À présent, il est nécessaire de se rapprocher d'un ou des notaires en charge de réaliser les documents de vente du futur lotissement de la Furetière afin de valider les points de réservation des parcelles et les informations à demander aux futurs acquéreurs en respectant le RGPD.

2-Adressage lotissement situé rue du Vignot :

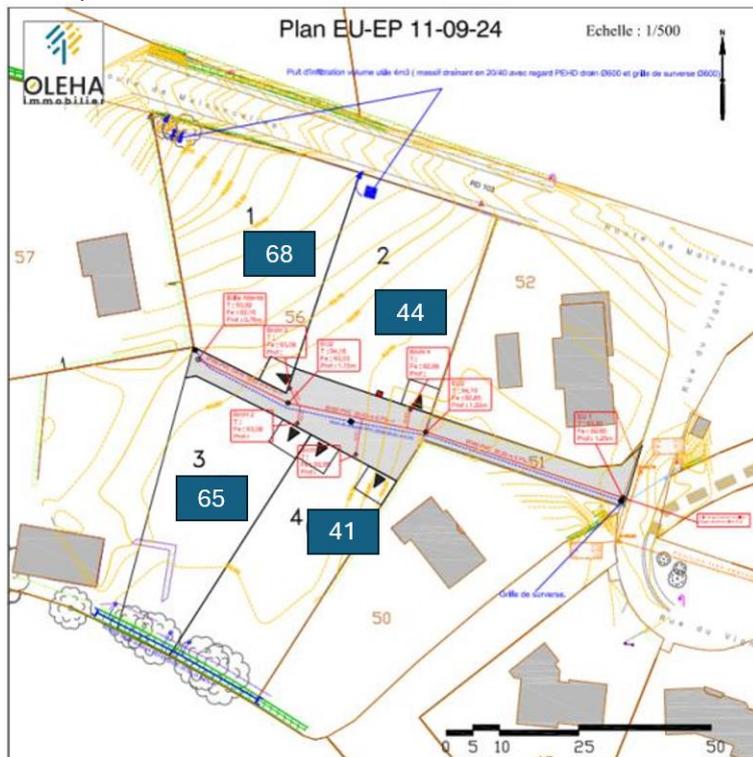
N°105-10/2024 - Objet : Adressage postal du lotissement situé rue du Vignot

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le 2^{ème} adjoint, Christophe BOIVIN rappelle aux conseillers qu'un lotissement rue du Vignot est en cours. Il est nécessaire de procéder à la numérotation et de lui donner un nom.

Le nom retenu est le lotissement du Vignot situé impasse du Cinquinet et la numérotation en relevé métrique est faite comme suit :



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-**RETIENT** le nom lotissement du Vignot, le nom de l'impasse du Cinquinet ainsi que la numérotation en métrique présentée ci-dessus

-**CHARGE** Monsieur le Maire de mettre en œuvre cette décision entre autres auprès des partenaires de l'adressage postal

3-Travaux voirie :

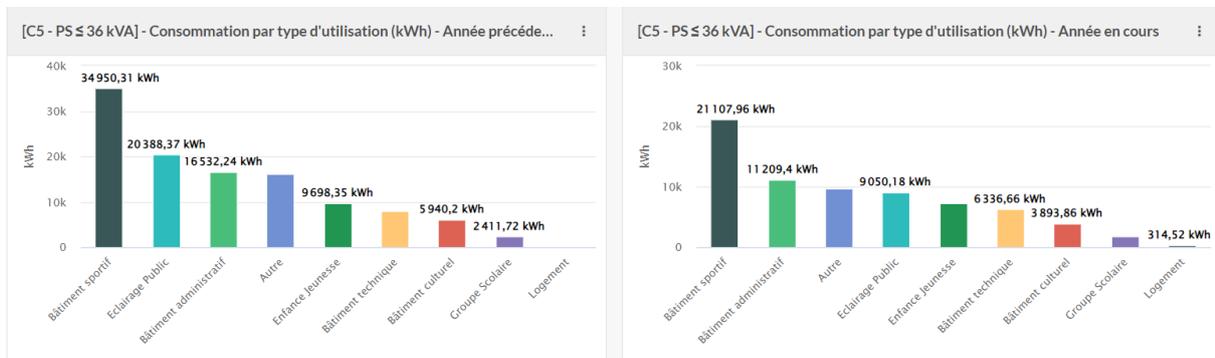
Information à la commission des dates prévisionnelles de travaux et échange sur les modalités de participation des riverains.

Chemin des Acacias et Descente écluse de Bonne programmés en novembre

Autres travaux en attente de programmation.

4-Questions diverses :

Echange sur les consommations électriques de la commune.



Présentation du déficit Eau /Energie /Santé de Lava Agglomération



LE DÉFI EAU ÉNERGIE SANTÉ

De novembre 2024 à juin 2025 =
FAITES PARTIE DES 60 FOYERS RELEVANT LE DÉFI !

OBJECTIF : 8 % D'ÉCONOMIES !



Observez, mesurez et expérimentez des nouveaux gestes.

ATELIERS PARTICIPATIFS

CHALLENGES **RETOURS D'EXPÉRIENCES**

Défi animé par :  Défi développé par : 

agglo-laval.fr 

LES RAISONS DE PARTICIPER AU DÉFI ?

Une manière libre et accessible à toutes d'agir concrètement pour le climat.
Comment ? En participant, en équipe, à un défi pour **réduire sa facture énergétique, économiser l'eau et améliorer la qualité de l'air intérieur de son foyer.**

À CHACUN.E SON DÉFI

- ✓ Vous souhaitez **réduire votre facture énergétique, réduire votre consommation d'eau et améliorer la qualité de l'air,**
- ✓ Vous souhaitez **agir au quotidien** et à votre échelle **pour l'environnement.**
- ✓ Vous aimez **apprendre et échanger** en vous amusant,
- ✓ Vous êtes un.e citoyen.ne engagé.e et vous voulez faire bouger vos proches, vos collègues, vos voisins ...

DÉCLICS VOUS ACCOMPAGNE VERS PLUS DE SOBRIÉTÉ

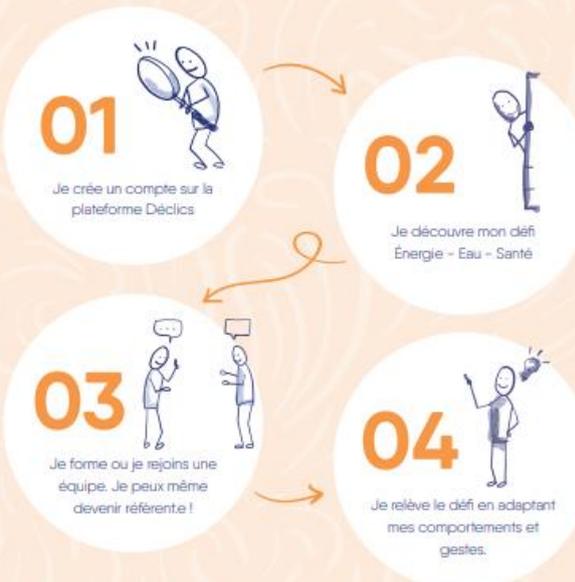
En plus **des ateliers et des formations** organisés par les animateurs locaux, vous disposez d'un site web pour :

- ✓ Suivre **vos consommations à l'aide d'un logiciel** et bénéficier de conseils pour progresser,
- ✓ Échanger avec la communauté Déclics et participer à des défis près de chez vous,
- ✓ Vous informer sur les activités et les événements de **la transition écologique de votre territoire.**

Lancez-vous dans le défi !



POUR PARTICIPER, RIEN DE PLUS SIMPLE !



- 01** Je crée un compte sur la plateforme Déclics
- 02** Je découvre mon défi Énergie - Eau - Santé
- 03** Je forme ou je rejoins une équipe. Je peux même devenir référente !
- 04** Je relève le défi en adaptant mes comportements et gestes.

21 NOVEMBRE 2024 → JANV. / FÉV. 2025 → MARS 2025 → JUIN 2025
Lancement du Défi Visite à domicile Mi-parcours Clôture du défi

Inscrivez-vous dès maintenant sur www.defis-declics.org
Jusqu'au 31 octobre 2024

La commission a étudié une demande de création de Parking rue de l'école



La commission ne donne pas une suite favorable à cette demande. Une place de plus ou non ne change pas la problématique du nombre de véhicules présents à chaque sortie d'école. Un parking est présent à côté de la supérette et dans la rue de l'Anjou.
Le Conseil suit l'avis de la commission

III-Finances – Ressources humaines

Finances

N°106-10/2024 - Objet : Marché de travaux rénovation du presbytère : avenant 3 lot 8 LECOULES

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,
Monsieur le 2^{ème} adjoint, Christophe BOIVIN informe les conseillers d'une régularisation de plus-value sur le lot 8 Electricité-chauffage-plomberie sanitaires-ventilation détenu par l'entreprise Lecoules. Celle-ci fait suite au déplacement des compteurs AEP pour un montant de 1 274.45 € HT - devis présenté en décembre 2023.

Le montant initial du marché était de 124 170.10 € HT

Le montant actuel du marché est de 126 645.19 € HT soit 151 975.14 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- DONNE son accord pour cette plus-value sur le lot 8 détenu par l'entreprise Lecoules
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant 3 lot 8

N°107-10/2024 - Objet : Prix de vente des parcelles du lotissement communal La Furetière

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis des Domaines en date du 19 septembre 2024

Suite à l'avis des Domaines fixant le prix de la parcelle à l'heure actuelle, selon le zonage actuel, sans prise en compte du zonage futur et sans le coût de la viabilisation à 7€ du m², il est proposé un vote à bulletin secret afin de fixer le prix de vente des parcelles.

Pour rappel, le prix plancher pour être à l'équilibre de l'opération se situe entre 119 et 120 € TTC du m².

Chacun note le prix de vente souhaité et une moyenne sera réalisée pour obtenir le montant final TTC du m² arrondi à l'entier inférieur.

118	1 voix
119	2 voix
120	4 voix
122	1 voix
124	1 voix
125	1 voix

Le prix de vente du m² est de 100 € HT soit 120 € TTC du m² pour chaque parcelle - hors parcelle dédiée au parc social

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité et 2 voix contre

-**FIXE** le prix de vente des parcelles du lotissement la Furetière à 100 € HT soit 120 € TTC du m² pour chaque parcelle - hors parcelle dédiée au parc social

-**CHARGE** Monsieur le Maire d'appliquer ce tarif

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes de vente

N°108-10/2024 - Objet : Décision modificative n°1 budget de la commune 2024

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de mars 2023 adoptant le budget 2023,

1-Monsieur le 2^{ème} adjoint indique aux conseillers qu'une pose de sèche-mains était prévue à la salle des sports avec des crédits mais pas à la salle des fêtes. De fait, il est proposé de transférer les crédits non utilisés pour partie d'une opération sur l'autre opération

2-Il est nécessaire de transférer des crédits à l'article 6541 pour régler les non-valeurs reprenant des factures de 2021, 2022 et 2023 que le comptable n'a pu recouvrer.

Investissement - Dépenses :

Article 2135 opération 150301 salle des sports : -1188€

Article 2135 opération 160301 salle des fêtes : +1188 €

Fonctionnement - Dépenses :

Article 618 divers : - 2000 €

Article 65818 autres : - 360 €

Article 673 titres annulés : - 1000 €

Article 6541 non valeurs : 3360 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-AUTORISE le Maire à réaliser les mouvements présentés ci-dessus

N°109-10/2024 - Objet : Non-valeurs 2024

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales

Il est présenté au Conseil la demande de la Trésorerie portant acceptation des non-valeurs. Les admissions en non-valeur sont des créances que le comptable n'a pu recouvrer.

-Admission en non-valeur portant sur des factures de 2021 pour un montant de 3 167.32 € portant sur des loyers

-Admission en non-valeur portant sur des factures de 2022 pour un montant de 138.09 € portant sur des repas

-Admission en non-valeur portant sur des factures de 2023 pour un montant de 53.06 € portant sur des repas

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

-DONNE un avis favorable à cette demande

-DECIDE d'inscrire ces opérations au budget de la commune 2024 à l'article 6541 admission en non-valeur pour la somme de 3 358.47 €

Ressources humaines :

La présentation de la démarche du diagnostic qualité/vie au travail aura lieu auprès des agents le mardi 15/10 à 14h30 avec Mme Régnault cabinet Holismos, psychologue du travail

**IV- Enfance, Jeunesse, Conseil municipal des Jeunes,
Restaurant scolaire, Vie scolaire**

Rappel pour la fête de l'Histoire le dimanche 20 octobre 2024 :

9h30 conférence sur l'histoire de l'Abbaye

11h00 messe

12h00 repas sur réservation

14h00 à 18h00 : visite guidée de l'Abbaye

La visite dure 1h30. Elle est organisée par les jeunes du CMJ avec un départ de groupe toutes les 15 minutes.

Une buvette sera tenue par les parents/élus

V- Acteurs de la vie locale et associative / communication

Pas d'information

VI- Développement durable

SUJET

1 ARBRE 1 NAISSANCE

Le dossier de subvention a été remodelé par rapport aux éléments collectés sur le site internet de la région en avril. Un mail aurait été transmis en mairie le 02/05 pour un dossier à déposer avant début juillet, mais aucune trace. Il est donc trop tard pour déposer un dossier pour 2024. Le dispositif “devrait” être reconduit pour 2025.

Les mairies n’ont plus de devis à établir, la région a son propre marché et commande et livre les plants.

Il est proposé pour cette année de prendre en charge le coût de 17 arbres pour les naissances de 2023 en respectant le cahier des charges de la région.

4 devis ont été demandés : FOURRIER – BONCHAMP / DAUGUET - LARCHAMP / HUAULT – ST JEAN SUR ERVE / ROUILLET-BONCHAMP

2 fournisseurs ont répondu : FOURRIER et DAUGUET --> après analyse choix du devis de DAUGUET qui propose des variétés plus locales pour un montant de 528.77 € HT livraison incluse

Quoi : plantations des 17 arbres pour les 17 naissances 2023

Quand : Samedi 23 novembre à 11h00

Où : espace enherbé près du mur d’enceinte

Qui : parents + enfants + bénévoles pour aide

Comment :

- prévoir trou 1m3 par arbre - prévenir service technique pour location mini-pelle
- inviter bénévoles carrière et jardins à 9h30 pour mise en place des arbres et familles à partir de 11h pour arrosage
- Préparer une affiche pour communication réseaux

HAIES ALLEE DU CHATEAU

- Demander à DAUGUET un autre devis pour des arbres nobles (voir Jérôme pour linéaire près du château)





REUNION COMPOSTAGE LAVAL AGGLO

Réunion présentation sur le compostage LA

Difficultés à joindre l'interlocuteur

INFOS DIVERSES

-Racks à vélo : commandés, livrés - avec travaux extension pôle santé, déplacer le rack près du pignon ostéopathe au pied des marches, 1 dans la cour de l'école publique et à l'extérieur

-Bornes de rechargement : nouvelles reçues depuis la commission

La consultation précitée a été lancée aujourd'hui, lundi 7 octobre, pour une publication sur le profil d'acheteur <https://www.marches-securises.fr/> et sur le BOAMP (Bulletin officiel des marchés publics – support national) dans les prochains jours.

Intitulé : Investissement, déploiement et exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques

Procédure : AIP

Le rétroplanning de l'opération est le suivant :

- Envoi de la publicité : **07/10/24**

Nous revenons vers vous courant décembre pour fixer la date du comité de pilotage durant lequel nous vous présenterons l'analyse des offres avant attribution.

- Jardins partagés : vont ramener de la terre végétale

-Ancienne carrière : reste devis publication brochure carrière 1709.28 TTC

-Diag énergétique bâtiment : 10/10 à 20h00 présentation en CM par M. Landré

VII- Compte rendu des décisions prises par le maire en exécution de la délégation du Conseil municipal

Suivant la délibération du Conseil Municipal en date du 9 septembre 2020 précisée sur demande de la préfecture, (délibération 45 du 26 mai 2020) et conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal et ce conformément à la délégation qui lui a été accordée

1° Arrêté et modifier les affectations des bâtiments communaux

Néant

2° Tarifs 100 €/j des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics

Néant

3° Marchés publics ≤ 15 000 € HT

Nature	Fournisseur	Montant HT
Rajout prises de courant logements presbytère	Lecoules	1711

4° Louage de choses

Logements	Nouveau

5° Contrats d'assurance et indemnités de sinistres

Néant

6° Créer les régies comptables

Néant

7° Délivrer et reprendre les concessions du cimetière

Néant

8° Accepter dons et legs

Néant

9° Aliénation de biens mobiliers ≤ 4 600 €

Néant

10° Régler frais honoraires avocats, notaires, huissiers de justice et experts

Néant

11° Fixer reprise alignement en application document urbanisme

Néant

12° Droit préemption urbain hors zone UA-3+

N° d'enregistrement	Date	Référence cadastrale	Décision
---------------------	------	----------------------	----------

13° Ester en justice

Néant

14° Régler les conséquences des accidents impliquant les véhicules municipaux jusqu'à 15000 € HT

Néant

15° Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil de 70 000 €

Néant

VIII-Questions diverses

1-Demande autorisation petit spectacle pour les enfants plutôt 9 et 10 novembre 2024

2-Repas du CCAS le dimanche 24 novembre 2024

Personnes pour servir : Sandrine MAGNYE, Caroline PERRAULT, Amanda LEPAGE, Karine REMON, Evelyne ALLAIRE, Marie-Andrée CIRON, Henriette CORMIER

Les jeunes du CMJ servent le dessert

Liste des demandeurs d'emploi établis au 1^{er} octobre 2024

Femmes 33, Hommes 38 et total 71

Inscrits à la Banque alimentaire au 2 octobre 2024 :

5 foyers représentant 12 personnes

Evènements :

24 novembre 2024	12h00	Repas du CCAS
13 décembre 2024	20h00	Réunion publique salle des fêtes
11 janvier 2025	11h00	Vœux du Maire salle des fêtes
17 janvier 2025	18h00	Vœux des agents salle du Conseil

Prochaines réunions :

15 octobre	18h30	Réunion plan mobilité sur Parné pour les 3 communes et le CD 53 salle des fêtes - ouvert aux habitants
17 octobre	20h30	Commission Acteurs de la vie locale
24 octobre	20h00	Commission Développement durable
29 octobre		Commission sur critères des subventions
5 novembre	20h30	Commission enfance/jeunesse prochaine date 17 décembre
6 novembre	20h30	Commission urbanisme
		Commission RH et finances
Prochains Conseils : 14/11, 12/12		

Levée de séance à 22h45

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTEES

Délibération n°105-10/2024/103 - Adressage postal du lotissement situé rue du Vignot

Délibération n°106-10/2024/105 - Marché de travaux rénovation du presbytère : avenant 3 lot 8
LECOULES

Délibération N°107-10/2024/105 - Prix de vente des parcelles du lotissement communal La
Furetière

Délibération N°108-10/2024/105 - Décision modificative n°1 budget de la commune 2024

Délibération N°109-10/2024/106 - Non-valeurs 2024

Séance du 10 octobre 2024

**Délibérations prises de
n°105 à 109 /2024**

NOM	PRENOM	SIGNATURE	NOM	PRENOM	SIGNATURE
ALLAIRE	Jérôme	Excusé	DENEUX	Valérie	
PERIN ACKER	Nathalie	Excusée	BURGEVIN	Nicolas	
BREARD	Nicolas		PERRAULT	Caroline	
DEVINAT	Fabienne		HAUTBOIS	Edmond	
BOIVIN	Christophe		LEPAGE	Amanda	
MAGNYE	Sandrine		LECOMPTE	Frédéric	Absent
BURON	David	Absent	REMON	Karine	
BRUNEAU	Alice	Excusée			
ANJARD	Sylvain	Absent			

Séance du 10 octobre 2024
Commune d'Entrammes